Harcèlement moral à l'école d'architecture de Grenoble

<u>2013 05 Communiqué Sud ENSAG</u>L'Etat a été condamné pour faute lourde par le tribunal administratif

de Grenoble dans une affaire de harcèlement moral au sein de l'Ecole

nationale supérieure d'architecture de Grenoble, mettant en cause le

directeur de l'établissement.

Le Directeur de l'époque est aujourd'hui Directeur de L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV) et PRESIDENT

DU COLLEGE DES DIRECTEURS DES ECOLES NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE (ENSA).

Quelle suite sera donnée par la Direction générale des patrimoines aux

agissements de l'ancien directeur de l'ENSAG, qui « ont excédé les

limites de l'exercice normal du pouvoir hiérarchique et sont constitutifs du harcèlement moral ».